

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

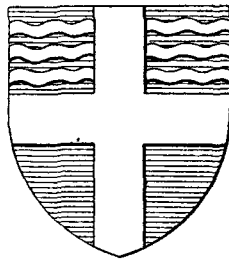
Compte rendu administratif de l'exercice 1957

présenté au Conseil Municipal le 27 mai 1958

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1 9 5 8

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle N. Jordan, infirmière, reçoit le mardi de 9 h. à 10 h., à l'Ecole de Versoix (Salle de couture).

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21.

Etat-Major : Capit. H. Ramseyer, No 8 53 36

Plt Alessi, No 8 50 45

Plt Schmitt, No 8 50 04

Lt R. Ramseyer No 8 52 03

Inspecteur du bétail

M. Andre BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 6 h 30 du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 7 h. 30, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

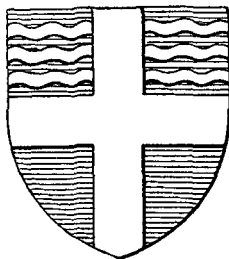
Compte rendu administratif de l'exercice 1957

présenté au Conseil Municipal le 27 mai 1958

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1958

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 23 et 24 avril 1955

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jung, Charles	1939
Krebs, Frédéric	1947
Ramseyer, Henri	1947
Corbat, Charles	1957
<i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Ferrier, Jean	1922
Genequand, Noël	1939 et 1951
<i>Parti Indépendant et Chrétien-Social :</i>	
MM. Macheret, Marius	1942 et 1951
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
<i>Entente communale :</i>	
MM. Baechler, Irénée	1943
Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

MAIRIE

Maire : M. Emile Bölsterli

Adjoints : MM. André Leyvraz et Lucien Piccot

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Borner, C. Corbat, Chollet, Genequand, Jung, R. Piccot et Ch. Wicht.

Commission des Travaux : MM. Bölsterli, Leyvraz, Piccot, Baechler, Bopp, Cordier, Courtois, Ferrier, Krebs, Macheret, Ramseyer, Schmitt et Pierre Wicht.

Commission d'urbanisme et du logement : MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Chollet, Genequand, Ramseyer, Ch. Wicht.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bölsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière et Bienfaisance.

M. Piccot : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.

M. Leyvraz : Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat civil.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1957

Messieurs les Conseillers,

Si 1956 a été pour notre commune une année de recherches, d'études, de démarches nombreuses, 1957 marquera la mise en train effective de la réalisation de plusieurs points du programme que nous vous exposons dans notre précédent compte rendu, à savoir :

1. L'élargissement et la correction de la route de Saint-Loup ;
2. La démolition des vieux immeubles situés en bordure de la route cantonale, de la place Simond à la laiterie Buffat ;
3. La mise en chantier de la seconde étape de la reconstruction du Bourg ;
4. La constitution du Syndicat de remaniement parcellaire en vue de la construction de l'autoroute ;
5. L'adoption d'un nouveau plan des zones de construction ;
6. Le départ de la construction de nouveaux logements ;
7. L'achat d'une vaste propriété, en prévision de la construction, par étapes, d'un centre communal.

L'exécution d'un tel programme n'a été possible que grâce à la collaboration active des membres du Conseil municipal qui ont tenu de longues séances, toutes minutieusement préparées par le travail des commissions.

Comme nous le laissons entendre, les réalisations que nous venons d'énumérer et que nous aurons l'occasion de traiter dans le détail ci-après ont imposé à notre trésorerie un gros effort. En effet, pour la première fois, la caisse communale a déboursé en 1957, budget courant compris, près d'un million de francs.

Voici quelques indications concernant ces sorties massives :

Dépenses du budget courant 1957	Fr. 270.163,80
Prélèvements sur le compte de dépôt	Fr. 146.454,40

Nous tenons à souligner ici que, pendant de nombreuses années, nous nous sommes efforcés de constituer une réserve suffisante en vue des grands travaux à réaliser hors budget. Cette politique trouve aujourd'hui sa pleine justification.

Achat à des conditions spécialement avantageuses de la campagne de l'Hoirie Lachenal dont nous parlerons plus loin, Fr. 550.000,—

Fort heureusement, les recettes communales sont en augmentation. C'est ainsi que le rendement du centime additionnel a passé de Fr. 5.425,18 à Fr. 5.772,17 ; les recettes courantes ont également dépassé les prévisions et la taxe professionnelle fixe nous a procuré un supplément de Fr. 6.000,—. Cette dernière plus value provient d'une première réadaptation des taxes professionnelles pour notre commune.

Notre situation financière reste saine ; pour 1957 nous avons le plaisir d'enregistrer un boni de Fr. 47.233,25 qui a été versé au crédit de notre compte de dépôt, lequel atteint ainsi Fr. 183.397,30 après prélèvements importants pour la couverture des grands travaux engagés.

Le nombre des centimes additionnels communaux est toujours de 44, soit 35 en faveur de la commune et 9 pour l'Aide cantonale à la vieillesse.

Pour 1958, nous n'avons pas proposé une augmentation du nombre des centimes ; nous estimons en effet que la dépense supplémentaire occasionnée par le paiement de l'annuité à la Caisse d'Épargne (intérêts et amortissement de notre emprunt) peut s'inscrire sans autre dans le budget ordinaire, jusqu'à nouvel avis.

Taxe professionnelle

La commission a décidé d'adapter les taxes professionnelles aux conditions actuelles. En effet, pour la grande majorité des contribuables, le montant de la taxe n'avait pas varié depuis de très nombreuses années. Il résultait de cet état de choses que les taxes de Versoix étaient parmi les plus basses du canton. D'autre part, il faut reconnaître que les éléments dont la commission disposait étaient insuffisants pour assurer une parfaite équité de la taxation.

C'est pourquoi la commission a procédé à une enquête auprès de différentes communes. Après quoi, à l'unanimité de ses membres, elle a arrêté les bases de taxation suivantes, lesquelles sont, empressons-nous de le dire, plus modestes que celles appliquées en Ville ou dans d'autres communes :

Fr. 15,— par mille francs du loyer des locaux professionnels,

Fr. 10,— par employé ou ouvrier (apprentis non compris).

Plus taxe sur le chiffre d'affaires (montant brut des ventes, des travaux facturés ou des honoraires) selon des coefficients différentiels suivant les catégories professionnelles.

C'est ainsi qu'en 1957, la commission a procédé à la révision des taxes des entreprises et des industries, sur la base des déclarations qui avaient été remplies par les personnes intéressées.

Pour 1958, une révision générale des taxes professionnelles a été décidée. C'est pourquoi une formule de déclaration a été envoyée à tous les contribuables assujettis à cette taxe.

Le nouveau système a le grand avantage de permettre le calcul des bordereaux sur des bases objectives et précises, semblables pour des entreprises de même nature.

Relevons que la formule de déclaration ne sera envoyée aux personnes intéressées que tous les quatre ans, sauf cas exceptionnels. D'autre part, soulignons le fait que tous les membres de la commission sont soumis au secret fiscal.

Nous souhaitons vivement que les personnes astreintes au paiement d'une taxe professionnelle à Versoix comprennent la nécessité des mesures prises et remplissent leur déclaration sans trop de... récriminations !

*
* *
*

Pour rester fidèle à la tradition, nous rendrons compte des faits les plus importants de la vie communale pendant cette année 1957.

Projet de création d'un centre communal

« Gouverner, c'est prévoir » dit un vieil adage.

C'est pourquoi la Municipalité se préoccupe des conséquences proches et lointaines découlant du développement de notre commune, particulièrement des constructions en cours ou à venir d'immeubles ou de villas.

En effet, l'accroissement de la population entraînera inévitablement une augmentation du nombre des écoliers. Or, actuellement, toutes nos classes sont occupées, y compris la salle de jeux de l'école enfantine qui est utilisée comme salle d'étude.

Il est donc nécessaire de prévoir la création de nouveaux locaux scolaires. Or, il ne faudrait plus continuer à « rafistoler » l'école primaire actuelle. En effet, il s'agit d'un bâtiment vieilli qui a été transformé à plusieurs reprises et qui ne répond plus aux exigences actuelles. Sa situation laisse à désirer, vu la proximité des voies ferrées (bruits de trains qui troublent l'enseignement) ; ses préaux sont exigus étant donné le grand nombre des élèves ; la salle de réunion est insuffisante.

C'est pourquoi, nous avons envisagé la construction, par étapes, d'un nouveau groupe scolaire, bien orienté, dont les grandes baies s'ouvriraient sur la verdure et les belles frondaisons.

Cependant, la première chose à faire était d'acquérir un terrain, autant que possible à proximité du centre géographique et résidentiel de notre commune.

Nous avons fait plusieurs démarches auprès de deux propriétaires de campagnes, lesquelles répondaient à nos désirs.

Nous avons réussi à intéresser à notre projet Monsieur Adrien Lachenal, ancien président du Conseil d'Etat, co-propriétaire de la belle campagne appartenant à l'Hoirie Lachenal.

Cette vaste propriété, comprenant plus de 35.000 m², une maison de maîtres et plusieurs dépendances (y compris la maison occupée par la famille Gustave Morzier), entourée de chemins communaux, occupe une situation spécialement favorable.

C'est pourquoi, dans sa séance du 30 juin 1957, le Conseil municipal a décidé l'achat de cette campagne pour la somme globale de Fr. 550.000,— sous certaines conditions. La commune dispose immédiatement de la parcelle de cette propriété située en bordure du chemin Degallier. Elle entrera en jouissance, à compter du 1^{er} octobre 1961, du vaste terrain situé entre l'avenue Lachenal et la maison de maîtres. En revanche, un droit d'habitation de cette dernière a été concédé, leur vie durant, à Mesdames Renée Pfaeffli et Berthe Paviot.

Pour couvrir cet achat, la commune a prélevé Fr. 50.000,— sur le compte de dépôt et emprunté Fr. 500.000,— à la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes :

Cours : au pair

Taux de l'intérêt : taux fixe de 3 ³/₄ ‰ l'an

Durée : 20 ans.

Amortissement annuel, donnant lieu, avec le service des intérêts, au paiement de 20 annuités fixes de Fr. 35.981,05 chacune. Etant donné la raréfaction des capitaux au moment de cet emprunt, nous pouvons nous féliciter des conditions que nous avons obtenues.

Cette importante opération immobilière réserve l'avenir de notre commune. En effet, nous pourrions étudier la construction par étapes, au fur et à mesure des possibilités financières, d'un groupe scolaire, lequel portera le nom de « Groupe scolaire Adrien Lachenal », en souvenir de M. Adrien Lachenal, ancien président de la Confédération suisse.

Nous pourrions envisager l'édification sur cette parcelle d'une salle communale moderne, et plus tard, la transformation de la maison des maîtres en mairie et locaux administratifs.

Quant aux classes de l'école primaire actuelle, elles pourront être transformées, soit en appartements, soit en ateliers. Mais c'est là musique d'avenir.

Chemins communaux

Les goudronnages quelque peu tardifs de l'année 1956 ont beaucoup mieux résisté que nous le pensions et nous avons retrouvé nos chemins en assez bon état à la fin de l'hiver, aussi la réfection des brèches n'a-t-elle pas entraîné de grosses dépenses.

Contrairement à l'année précédente, il nous a été possible de faire exécuter les goudronnages à chaud en tout début de saison et dans les meilleures conditions. Deux kilos par m² de goudron bitumineux ont été répandus sur les chaussées suivantes :

Route de Richelien, au-dessus des gravières . . .	3.330 m ²
Chemin de Montfleury	3.022 m ²
Chemin des Graviers et du Port-Choiseul	2.793 m ²
Avenue Lachenal, du Moulin à la Gare	2.265 m ²
Chemin de la Scie	625 m ²
Préaux de l'école primaire	1.400 m ²
Au total . . .	<u>13.435 m²</u>

Ce total montre le gros effort accompli pour entretenir nos routes, lesquelles sont mises à rude épreuve par la circulation actuelle. Il faut dire que plusieurs d'entre elles ne sont pas suffisamment fondées et que, d'autre part, les fouilles qui y sont obligatoirement pratiquées provoquent, tôt ou tard, des affaissements. Nous exigeons depuis un certain temps déjà le remplacement de la terre extraite par du tout-venant en vue de limiter les dégâts.

Vu sa forte déclivité, le chemin dit du Molard, qui tend de la route de Ferney à la passerelle sur la Versoix, s'est révélé difficile à entretenir s'il restait simplement gravelé. En effet, lors des fortes pluies, l'eau entraînait les matériaux dans sa partie inférieure ; aussi avons-nous chargé la maison Sciora et Cie de procéder à un surfacage de la chaussée. Ce travail a été particulièrement apprécié des usagers.

A la suite de la soumission ouverte, c'est à l'entreprise Jean Spinedi S. A. que les travaux d'élargissement et de rectification de la route de Saint-Loup ont été adjugés.

Ceux-ci ont débuté à la fin du mois d'août et se sont poursuivis rapidement grâce à une organisation parfaite, à un puissant matériel et, surtout, au magnifique automne dont nous avons été gratifiés. La nouvelle route, de sept mètres de largeur, a été creusée à une profondeur variant, suivant les niveaux, entre 30 et 50 cm. La terre et la faible épaisseur de gravier constituant l'ancienne chaussée ont été évacués et remplacés par du gravier brut qui a été vibré, puis cylindré, avant de recevoir le macadam habituel.

Pendant l'exécution de ces différents travaux, le Service de l'électricité a procédé au déplacement de la ligne aérienne d'alimentation ; le câble du téléphone a été extrait de la chaussée pour être replacé provisoirement dans le trottoir créé côté ville, trottoir qui n'a pu encore être terminé pour cette raison ; les bouches des prises d'eau ont été déplacées et mises au nouveau niveau. Des murets ont été construits aux endroits où les propriétés voisines se trouvaient en surélévation, puis des clôtures métalliques ont été placées des deux côtés de la nouvelle route.

La chaussée sera terminée dès que la température sera suffisamment élevée pour permettre la pose d'un tapis bitumeux, revêtement appliqué actuellement en raison de sa résistance et des avantages qu'il procure.

La partie inférieure de la route de Saint-Loup, de l'avenue Lachenal au canal, répond maintenant aux besoins de la circulation ;

elle constitue une belle réalisation qui fait plaisir à tous les communiens.

Lors des tractations avec MM. Jacquier et Lyard en vue du morcellement de la vaste parcelle de terrain située au-devant de la petite ferme de Saint-Loup, la municipalité avait demandé à ces propriétaires la cession gratuite de 800 m² de terrain destinés à permettre l'élargissement du tronçon supérieur du chemin Louis-Degallier. Les nouveaux propriétaires se sont déclarés d'accord, mais à la condition que la commune s'engage à faire procéder sans délai à l'enlèvement de cette terre formant talus, de façon à leur permettre de placer en bordure de la chaussée future les canalisations d'eau et d'électricité. Le Conseil a donné son assentiment et l'entreprise Spinedi a exécuté rapidement les terrassements nécessaires.

Nous avons rencontré, par la suite, certaines difficultés sur ce secteur. La creuse de la fouille, qui devait primitivement se faire à la main, a été exécutée à la pelle mécanique pour le plus grand dommage de la chaussée. Nous sommes parvenus à faire évacuer toute la terre glaise extraite qui a été remplacée par du tout-venant.

Nous ne pensions pas procéder à l'élargissement du chemin avant une année ou deux, et ce, pour des raisons financières, mais à l'usage, nous avons constaté qu'il était impossible de laisser les lieux en l'état, vu le risque d'accidents. A la suite d'heureuses circonstances, nous avons pu faire faire transporter sur place et sans frais plus de 200 camions d'excellente matière graveleuse provenant du talus du Bourg. Nous avons ainsi constitué cette nouvelle chaussée en réalisant plusieurs milliers de francs d'économies.

Une partie de la terre enlevée au chemin Degallier a été déposée contre la haie qui longe le chemin de Létrat, face au parc d'Ecogia, pour renforcer la chaussée qui s'effritait sous le poids des véhicules toujours plus nombreux qui empruntent cette route dont la largeur est nettement insuffisante. Il sera nécessaire de prévoir un élargissement de cette artère à cet endroit, sur quelques centaines de mètres. Quant au tronçon route de Sauvigny-frontière vaudoise, il pourra vraisemblablement être incorporé dans les travaux du syndicat de remaniement parcellaire dont nous aurons l'occasion de vous entretenir un peu plus loin.

Nous sommes finalement parvenus à nous entendre avec les services cantonaux compétents quant à la dénomination des nouveaux chemins du morcellement de Saint-Loup. Le chemin inférieur rappellera le nom de M^{me} Girod-de-l'Ain, qui légua sa propriété pour en faire l'actuelle institution d'Ecogia ; le chemin intermédiaire portera le nom des frères Mégard, qui tous trois furent maires de Versoix ; enfin le chemin partant du chemin Degallier et qui gagne la route de Saint-Loup après avoir traversé l'ancien parc se dénommera chemin Maurice-Ravel, en mémoire du grand musicien dont la famille était ressortissante de Versoix.

Eclairage public

A la suite de l'essai effectué dans le courant de l'été dernier, le Conseil municipal a fixé son choix sur les tubes fluorescents pour l'éclairage de nos routes principales où les lampes existantes, d'un rendement bien moindre et d'un entretien à la fois coûteux et difficile, seront remplacées progressivement.

C'est donc douze armatures à tubes qui ont été placées en bordure de la route de Saint-Loup. Les emplacements primitivement prévus par le Service de l'Electricité ont été trouvés par trop rapprochés par la commission des travaux ; une distance un peu plus grande entre les lampes a néanmoins permis d'éclairer convenablement tout le secteur compris entre la gare et la ferme de Saint-Loup.

Quatre lampadaires ont pu être installés sur les nouveaux chemins du morcellement de Saint-Loup ; ce travail était prévu depuis un certain temps déjà, mais n'avait pu être exécuté étant donné l'absence d'un câble pilote.

Le chemin dit du Molard et la passerelle sur la rivière ont également été éclairés, il reste à étudier de quelle façon il sera possible de sortir de l'obscurité le passage et les quelques marches d'escalier, situés derrière la fabrique, les nuits où la papeterie ne travaille pas.

Lors de l'établissement du budget 1958, le Conseil avait prévu le crédit nécessaire à la poursuite de l'amélioration de l'éclairage de l'agglomération. Onze armatures viennent d'être installées sur le parcours rue de l'Industrie—rue des Moulins—chemin Vandelle.

Bâtiments communaux

Le velum qui avait été placé au plafond de la salle de gymnastique, lors de sa construction, pour en corriger l'acoustique, a été supprimé. Il recueillait toutes les poussières, qui retombaient sur le sol à chaque coup de ballon, rendant ainsi l'entretien particulièrement difficile.

L'insonorisation de la salle a été recherchée par la pose de plaques Tecto, lesquelles ont été collées à même la dalle par une entreprise versoisienne.

La villa que la commune possède au chemin Louis-Degallier, a été dotée du chauffage central au mazout ; à cette occasion, des travaux de rénovation ont été effectués. Le loyer a été augmenté en conséquence.

Pour les autres bâtiments, nous nous sommes bornés à effectuer les petits travaux habituels d'entretien.

Eaux usées

A la suite d'anomalies constatées dans la région de Pont-Céard—avenue du Lac—route de Sauverny, où des eaux usées se déversent dans le canal, le Département des travaux publics a procédé à une étude complète en vue de remédier à la situation.

La commune a été consultée, de même que les propriétaires intéressés, pour choisir entre les deux solutions possibles. La première consistant en la création de puits perdus individuels, dont l'efficacité et la durée paraît assez problématique dans une région au sol argileux ; la seconde en l'établissement d'un véritable égout, partant de l'avenue du Lac, pour descendre le long du chemin du Pont-Céard et rejoindre le futur collecteur cantonal de la route de Suisse. C'est cette dernière solution qui a été retenue à l'unanimité, elle offre l'avantage d'être définitive sans être beaucoup plus coûteuse et permettra la mise en valeur de vastes terrains à bâtir dépourvus actuellement de canalisations.

La réalisation de ce projet dépend évidemment de la construction du collecteur cantonal dont l'étude est maintenant terminée pour tout le secteur compris entre la frontière vaudoise et le territoire de la ville de Genève. Le premier tronçon va être construit incessamment, en même temps que s'effectueront les travaux de la route de Suisse entre Versoix et Genthod.

Canal

Au cours des travaux de la route de Saint-Loup, la conduite du canal qui alimente encore deux concessionnaires de la rampe de la gare, a été mise à jour. En raison de son mauvais état et de la faible profondeur à laquelle elle allait se trouver, la commission des travaux avait décidé de la supprimer.

L'un des concessionnaires, M. Hermann Mulheim, a tenu à conserver cette canalisation, en raison des services qu'elle lui rend pour son commerce. A ses frais et sous sa propre responsabilité, il a procédé aux travaux nécessaires au maintien de cette canalisation privée.

Auto-route et remaniement parcellaire

Le Syndicat de remaniement parcellaire dont nous parlions dans notre précédent compte rendu est constitué ; c'est M. Charles Ramseyer, ancien maire, que nous remercions encore ici, qui a bien voulu accepter d'en prendre la présidence. M. Paul Stouky, géomètre officiel, a été désigné en qualité de technicien de l'entreprise.

Le premier travail, qui vient d'être entrepris, consiste à déterminer l'emprise de l'autoroute sur le territoire de notre commune et à prévoir de quelle façon cette grande artère sera traversée par les chemins existants. A première vue, l'avenue de Richelien, dont la remise en état sera incorporée aux travaux du syndicat, passera au-dessous du futur axe Genève—Lausanne, de même que le passage prévu pour la région du Biolay ; la route cantonale de Sauverny semble, par contre, devoir passer par dessus.

Sur territoire vaudois, le piquetage de l'autoroute a commencé à notre frontière et sa mise en chantier ne semble plus devoir tarder ; les travaux de construction du grand ouvrage d'art, le pont sur le vallon de l'Aubonne, doit être mis incessamment en soumission.

Le Syndicat de remaniement parcellaire s'occupera également d'autres chemins. Celui qui tend à la maison Groux, à la Bécassière, sera déplacé en direction de la frontière vaudoise de façon à le rendre rectiligne et à ne plus couper les terrains agricoles.

On espère également pouvoir élargir et rectifier, par la même occasion, le chemin de Létrat entre la route de Sauverny et la Pierre à Pény afin d'éviter le tournant, la forte rampe et la ferme de la Bécassière. Le nouveau tracé se situerait derrière le hangar de la ferme, ce qui constituerait une sérieuse amélioration pour la circulation toujours plus dense sur cette route.

Vieux-Port

Nous avons demandé à un habitant de Versoix-la-Ville, M. Emile Perriraz, de se charger de la police du Vieux-Port pendant la saison des bains. Il l'a fait à notre entière satisfaction et nous n'avons pas reçu de réclamation de la part des propriétaires de campagnes voisines ou des possesseurs de bateaux.

Nous avons poursuivi la recherche d'un loueur de bateaux, recherche qui s'est révélée difficile du fait que cette activité ne constitue qu'une occupation secondaire. Nous sommes actuellement en tractations avec un pêcheur professionnel, mais nous ne pouvons guère songer à trouver un louage installé cette saison au Vieux-Port.

Le ponton situé côté Mies du bassin du Port-Choiseul a été prolongé, avec participation financière de l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville et de M. René Mirabaud ; il permettra désormais aux gros canots, en particulier à ceux qui sont pourvus de moteurs, d'aborder sans risque d'endommagement. Sur notre demande, M. Gunning a bien voulu faire enlever l'ancien ponton de l'Institut Monnier qui risquait de provoquer des accidents, vu son état de vétusté.

Su le conseil du garde-forestier, nous avons dû faire couper, à regret, le peuplier du jardin anglais qui risquait d'être abattu, tôt ou tard, par la bise.

Cimetière

M. Jacques Grundmann continue à veiller avec le plus grand soin sur notre cimetière, dont il assure un entretien parfait.

Il a été procédé à 27 inhumations au cours de l'année et dix concessions de tombes ont été achetées ou renouvelées.

Eau à Sauverny

Comme ils l'avaient déjà fait en 1918, l'Etat de Genève et la Commune de Versoix ont participé aux frais de remplacement de la conduite d'eau qui alimente les quatre importantes fermes du Château de Sauverny et le local de coulage de la société de laiterie.

La conduite existante se trouvait en très mauvais état et son débit était nettement insuffisant. La commune a profité de la pose de cette nouvelle canalisation pour faire installer un hydrant.

Problème du logement

La commission du logement a eu l'occasion d'examiner le printemps dernier une proposition d'un architecte versoisien qui projetait la construction d'un certain nombre d'immeubles dans la région de Versoix-la-Ville. Etant donné les projets déjà à l'étude, elle a préféré remettre à plus tard l'examen détaillé de cette affaire, d'autant plus qu'elle est subordonnée à la création du collecteur sous la route cantonale.

En ce qui concerne le problème du logement, une nette amélioration est à prévoir.

En effet, la Fondation du Bourg de Versoix a commencé la construction d'un immeuble à la place Simond qui comprendra 11 appartements et plusieurs magasins. De son côté, la Société immobilière de Versoix fait édifier, sur les terrains de l'ancienne campagne Kloos, un premier groupe qui comprendra 36 logements.

Reconstruction du Bourg

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès des Services du Département des travaux publics pour hâter la démolition des anciens immeubles du Bourg, laquelle s'est opérée en trois étapes. Avec tous les Versoisiens, nous nous sommes réjouis de voir enfin l'espace compris entre la place Simond et la cour du Château, puis de celle-ci à la laiterie Buffat, débarrassé de ses constructions vétustes.

Dès lors, nous n'avons cessé de relancer l'architecte afin que les travaux de reconstruction et d'aménagement tardent le moins possible. L'entreprise Hermann et Plantand a été chargée d'enlever les quelque 2.500 m³ de matériaux excédentaires, puis la maison Spinedi S. A., a procédé à la construction d'un mur destiné à soutenir les terrains dominants. Une grande partie des matériaux enlevés pour faire place à ce mur, du gravier de bonne qualité, a été utilisée pour l'établissement de la chaussée du chemin Degallier supérieur.

Les travaux de maçonnerie de l'immeuble ont été adjugés à l'entreprise Spinedi S. A. ; ils ont débuté en avril.

Ce nouveau bâtiment, fort bien conçu par M. A. Hoechel, architecte, comprendra un café-restaurant avec salle de sociétés, en remplacement du Café du Raisin, cinq arcades et onze appartements. Il permettra la création d'un escalier qui reliera la place Simond au plateau et permettra un accès direct, soit à l'école enfantine, soit à la gare. La construction de W.-C. publics et d'une cabine téléphonique est prévue en prolongement de la station amplificatrice que la Direction des téléphones vient de faire édifier à proximité de l'immeuble occupé par la Coopérative.

Pour arriver à ces multiples réalisations, le comité de la Fondation du Bourg a tenu de nombreuses séances, soit au Département des travaux publics, soit à Versoix.

L'ancien Café du Raisin, acquis en son temps par l'Etat de Genève, possédait en annexe une parcelle de 200 m² environ qui servait de jeu de boules. Plusieurs amateurs s'étaient annoncés pour acquérir ce terrain qui a un accès direct au lac. Nous sommes alors intervenus auprès du Département des travaux publics pour que cet emplacement reste à la disposition de la société de boules « Le Noisetier » qui l'utilisait depuis de nombreuses années et avons obtenu satisfaction. Entre-temps, un jeu moderne ayant été mis à disposition du « Noisetier » dans un établissement de Richelien, cette société a renoncé à son ancien terrain. D'entente avec la Fondation du Bourg, qui participera aux dépenses engagées, nous avons entrepris, avec l'accord du Département des travaux publics, l'aménagement des lieux en vue de créer un jardin-terrasse à la disposition des Versoisien.

Un pavillon, en très mauvais état, qui masquait la vue du lac, a été enlevé. Avec la participation d'une propriétaire voisine, un mur de clôture a été reconstruit ; un fort joli portail en fer forgé a été placé côté lac.

Le personnel communal a procédé à la pose de dalles et à l'aménagement de la pelouse. Des bancs seront installés prochainement.

Les alentours du Château vont également être aménagés prochainement et d'ici l'automne, l'aspect du Bourg sera grandement amélioré.

Nous tenons à remercier ici Monsieur Hermann Dutoit, ancien conseiller municipal, qui a consenti l'inscription des droits de jour indispensables en faveur du nouvel immeuble et, pour cela, a autorisé la démolition d'une partie du mur de son jardin et l'abattage d'arbres fruitiers en espaliers.

Ecoles

Au moment de l'organisation des classes pour l'année scolaire 1956-1957, nous pensions devoir ouvrir une onzième classe ; nous avons prévu de la loger, faute d'autre local, dans la salle de couture. Un nombre inusité de départs d'écoliers pour les écoles secondaires de la ville nous en a dispensés.

Une seule mutation s'est produite au sein du corps enseignant ; M^{lle} Mehling, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les qualités il y a quelques années, a repris la classe de M^{lle} Libois.

Nous venons d'apprendre qu'après 37 années d'enseignement à l'école de Chavannes, M^{me} Coindet avait fait valoir ses droits à la retraite. Nous exprimons notre vive gratitude à cette excellente pédagogue pour toute la peine qu'elle s'est donnée pour instruire les écoliers de notre hameau de Sauvigny ; nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Une nouvelle classe a été dotée d'un mobilier fabriqué par des artisans de Versoix ; la dixième et dernière classe sera équipée pour la prochaine rentrée.

Les élèves de nos écoles se répartissent comme suit :

<i>Classe de</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Total</i>
M ^{me} Audergon	12	20	32
M ^{lle} Zingre	14	15	29
M ^{lle} Charbon	9	15	24
M ^{me} Steffen	12	14	26
M ^{lle} Vachoux	15	9	24
M ^{lle} Mehling	11	16	27
M. Rufer	12	17	29
M. Tochon	14	15	29
M. Probst	10	15	25
M. Dentand	11	17	28
Ecole de Chavannes :			
M ^{lle} Meylan	4	4	8
Totaux	124	157	281

Les courses d'écoles se sont déroulées dans de bonnes conditions et nos écoliers ont eu le plaisir de visiter les régions suivantes :

Classe de M. Dentand	La Gemmi
» M. Pochon	Fafleralp
» M. Probst	Le Lac Tannay
» Ruffer	Le Lac Tannay
» M ^{lle} Libois	La Gruyère
» M ^{me} Steffen	La Côte et le Château de La Sarraz
» M ^{lle} Vachoux	Le Pied du Jura
» M ^{lle} Charbon	La Givrine
» M ^{me} Audergon	La source de la Versoix

Etat civil et statistique

L'office de l'état civil a enregistré, au cours de l'année 1957, 22 mariages et 16 décès.

Douze familles de Confédérés — huit d'origine fribourgeoise, trois d'origine vaudoise et une soleuroise — ont obtenu la naturalisation genevoise et figurent parmi les ressortissants de la commune de Versoix.

A la fin de l'année, notre population se répartissait de la façon suivante :

Genevois	809	Protestants	1.380
Confédérés	1.388	Catholiques	1.002
Etrangers	531	Israélites	33
		Divers	33
		Sans religion	280

Total 2.728

Total 2.728

Nombre de familles : 773

Augmentation en 1957 : 104 personnes.

Sapeurs-pompiers

Notre compagnie n'a, heureusement, pas eu à intervenir pour d'importants sinistres au cours de l'année. Elle l'a fait par contre, à plusieurs reprises et avec plein succès à l'occasion de divers feux de cheminées.

En collaboration avec une équipe du Département des travaux publics, nos sapeurs sont parvenus, au prix de bien des difficultés, à dégager le pont de la Tourne à Saint-Loup lors des hautes eaux de la Versoix ; des arbres déracinés par les flots déchaînés s'étaient accumulés contre le tablier du pont et l'ouvrage risquait d'être enlevé.

A deux reprises, la compagnie a été appelée pour l'extinction de feux dans des ruclons, soit dans l'ancienne gravière d'Ecogia, soit dans celle de Richelien. Ces interventions se sont révélées particulièrement difficiles, voire même dangereuses, en raison de la nature des matières enflammées et croulantes.

L'essai effectué avec les courses en grillon ayant été concluant, nous avons poursuivi le remplacement des anciennes courses en chanvre par l'achat de 250 mètres en nouveau matériau.

Notre moto-pompe, qui datait de 1941, commençait à donner des signes de vieillissement. Son moteur, après un certain temps de fonctionnement, faisait toujours craindre un arrêt subit — ce qui s'était d'ailleurs produit, mais fort heureusement lors d'une inondation — et ne donnait ainsi plus la sécurité nécessaire pour une lutte efficace contre l'incendie. Dans ces conditions, le Conseil a accueilli favorablement la proposition d'échange de l'état-major de la compagnie et décidé l'achat d'une moto-pompe Contrafeu, pourvue d'un moteur Porsche d'une puissance effective de 45 CV. Les sapeurs ont été initiés à tour de rôle dans la conduite de ce nouvel engin dont la conception et le rendement ont fait leur admiration.

Pour parfaire encore l'équipement de la compagnie, le Conseil a donné son accord à l'installation d'un système d'alarme téléphonique automatique qui permettra d'alerter les sapeurs par groupes de dix à la fois avec priorité sur les communications en cours.

Ensuite de leur départ de la commune, les sapeurs Camille Falconnet, André Moret, Henri Salina et Bernard Schmitt ont quitté la compagnie. Le sapeur Frédéric Krebs a donné sa démission après 26 ans de service. Enfin, le caporal Charles Wicht a été promu sergent et le sapeur Gilbert Alessi, caporal.

Nour remercions sincèrement les officiers, sous-officiers et sapeurs de notre compagnie pour leur dévouement, leur travail et le bel esprit qui les anime.

Circulation et signalisation

Comme chacun le sait, le nombre des véhicules à moteur de tous genres a encore augmenté au cours de l'année 1957 et la densité de la circulation va croissant, non seulement sur les grandes artères

comme la route de Suisse, mais sur tous nos chemins communaux. Aussi avons-nous continué à améliorer l'équipement de ces derniers au point de vue signalisation ; celle-ci nous paraît actuellement bien au point et l'on peut se réjouir du nombre infime d'accidents qui se sont produits ces mois derniers.

Des signaux « Stop » ont été placés par la commune aux débouchés du chemin de Sous-Saint-Loup et de l'avenue Louis-Yung sur le chemin Degallier. Sur notre demande, l'Etat de Genève a fait poser des signaux semblables en bordure de la route de Sauverny, à la sortie du chemin du Val-de-Travers, de l'avenue Yung, des chemins Ravoux et de Montfleury. Absolument rectiligne sur plus de quatre kilomètres, la route de Sauverny incite les automobilistes à la vitesse et ce pour le plus grand risque de ceux qui sont appelés à y déboucher par les chemins communaux transversaux. C'est ainsi qu'en l'espace d'un mois, trois accidents graves s'étaient produits au carrefour de la Sapinière ; nous n'en avons plus déploré depuis la pose des signaux « Stop ».

En raison de l'intérêt que présentent actuellement les matches qui se disputent sur notre terrain de sport et du nombre des véhicules qui s'y rendent la plupart des dimanches, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'autoriser le stationnement sur le côté lac de l'avenue Louis-Yung seulement et de créer, pendant les heures de pointe, un sens unique dans le sens de la montée. A l'usage, cette mesure s'est révélée judicieuse.

La situation des piétons appelés à traverser la route de Suisse, dans le Bourg, pendant les heures de grande circulation, a préoccupé la Municipalité. La situation est particulièrement critique le dimanche entre 17 et 20 heures, moment où les véhicules se suivent en files quasi ininterrompues au point qu'il arrive fréquemment que des personnes qui veulent gagner, soit la gare, soit le débarcadère, doivent parfois attendre une demi-heure et plus pour traverser la chaussée et manquent ainsi le train ou le bateau. La Municipalité étudie ce problème depuis plusieurs mois avec les Autorités cantonales et le Touring-Club Suisse. Elle a envisagé de créer une passerelle comme celle qui existe à Saint-Prex, mais étant donné la difficulté de trouver un emplacement pour cette construction, son aspect peu esthétique, le fait surtout que les usagers préfèrent encore les risques de la rue à la montée d'un escalier de plus de quatre mètres de hauteur, le Conseil a écarté cette idée. Nous espérons trouver une solution meilleure dans l'attente de la construction de l'autoroute.

La gendarmerie exerce une surveillance très serrée sur la route de Suisse ; celle-ci déploie les meilleurs effets et nous relevons avec plaisir qu'il ne s'est produit aucun accident sérieux sur le territoire de notre commune au cours de cette dernière année. La Brigade de la circulation et les agents du poste de Versoix ont dressé 1005 procès-verbaux de contraventions, tous traités en premier ressort par notre Mairie.

*

* *

Monsieur Henri Ramseyer, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, a bien voulu accepter de prendre la succession de M. Edouard Steinmann, qui avait quitté la commune, à la tête de l'organisation locale de protection antiaérienne. Nous l'en remercions une fois encore.

Le Service cantonal de protection antiaérienne a fait placer une sirène sur le toit de l'école primaire.

*
* * *

De nombreuses protestations s'étaient élevées contre la pollution des eaux de la Versoix par des colorants et déchets de cellulose provenant de la nouvelle fabrique de papier. Alertées, les Autorités cantonales sont intervenues énergiquement auprès de la direction de la papeterie qui a déjà procédé à certaines améliorations ; d'autres vont encore suivre.

*
* * *

La Direction des postes a demandé à connaître l'avis des communes au sujet de son projet de réduction des heures d'ouverture des guichets postaux, le samedi après-midi.

Considérant que chacun, ou presque, jouit maintenant de cette demi-journée de congé, le Conseil municipal, sur préavis de la Mairie, a estimé que le bureau de poste pourrait cesser son activité dès 13 heures.

*
* * *

De son côté, la Direction des téléphones a fait appel à l'aide de la Mairie pour trouver un emplacement pour la nouvelle station amplificatrice de son câble coaxial. Après bien des recherches en différents points de la commune, mais toujours en bordure de la route de Suisse, la construction en question a pu trouver place à côté de l'escalier desservant l'immeuble du Bourg, côté place Simond.

En raison de l'augmentation constante du nombre des abonnés qu'elle parvient à grand peine à satisfaire, la Direction des téléphones doit envisager le déplacement de son central, ceci d'autant plus que le bâtiment existant ne se trouvera pas dans l'alignement futur de la route de Suisse.

Là encore, la découverte d'un emplacement s'avère difficile. Nous croyons savoir que le nouveau central trouverait place sur le terrain situé juste derrière le cimetière. Si tel est le cas, tous les câbles existants devront converger vers cet emplacement, ce qui nous promet une belle série de fouilles dans nos pauvres chemins communaux.

*
* * *

L'aménagement des chemins forestiers s'est activement poursuivi tout au long de l'année ; l'équipe des travailleurs italiens est sur le point d'achever ses travaux, elle s'occupe présentement de la création des chemins secondaires qui sont simplement déboisés.

Nous tranquilliserons certainement les amis de la nature en disant que seuls deux ou trois chemins principaux seront goudronnés et ouverts à la circulation des véhicules dans des sens et des vitesses qui seront fixés. Les autres chemins, simplement gravelés, seront strictement réservés aux piétons et aux transports forestiers.

*
* * *

Le Versoix-Football-Club a célébré l'automne dernier le 30^e anniversaire de sa fondation après avoir été promu en seconde ligue.

La saison de football qui va se terminer a été à nouveau brillante pour le club versoisien qui se trouve présentement en tête de son groupe. Nous l'en félicitons et formons tous nos vœux à l'égard de ce groupement sportif qui fait honneur à notre commune.

*
* * *

C'est l'Union instrumentale de Versoix qui avait à charge l'organisation de la Fête de la Fédération des musiques de campagne genevoises 1957. En pleine reprise d'activité notre fanfare, dont l'effectif est d'autre part encore modeste, ne pouvait à elle seule mettre sur pied une telle manifestation.

A la demande de ses dirigeants un comité recruté dans tous les milieux de la population s'est constitué et est parvenu à organiser, grâce à l'appui de tous les amis de la musique, une fête sans précédent. Malheureusement, dès l'arrivée du cortège, déjà réduit ensuite d'un renvoi dû aux conditions atmosphériques, la pluie se mit à tomber à torrent pour ne cesser que le lendemain. Néanmoins, grâce à cette organisation en tous points parfaites, cette manifestation a laissé à notre fanfare un appréciable bénéfice. A cette occasion l'Union instrumentale a pu constater combien les Versoisiens tenaient à son existence.

Signalons encore que notre fanfare a célébré récemment le 75^e anniversaire de sa fondation ; a elle aussi vont nos félicitations et nos vœux bien sincères.

*
* * *

Nous avons appris que Monsieur l'Archiprêtre Louis Rivollet, ancien curé de Versoix, actuellement à Genève, avait reçu les palmes académiques du Gouvernement français.

Nous le félicitons vivement de cette distinction.

*
* * *

Une association des locataires des immeubles Familia vient de se constituer. C'est M. Marcel Jacot qui en assume la présidence. Nous saluons avec plaisir ce nouveau groupement versoisien.

*
* *
*

Nous avons pris congé de Messieurs Léon Gendre et Roger Ray, gendarmes, qui ont été remplacés par Messieurs Henri Biollay et Paul Crot, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue à Versoix.

*
* *
*

Mademoiselle Jordan, infirmière d'hygiène sociale, a continué à déployer son activité utile et discrète dans notre commune. Nous la remercions sincèrement de son excellent travail et de son dévouement.

*
* *
*

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport, je tiens à vous remercier sincèrement de votre précieux appui et de l'excellent esprit que vous apportez à nos discussions.

J'exprime ma vive reconnaissance à mes adjoints, Monsieur Lucien Piccot et Monsieur André Leyvraz, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire, Monsieur Marcel Lacroix, pour leur féconde collaboration et leurs judicieux conseils.

Versoix, le 27 mai 1958.

E. Bölsterli, maire.

*
* *
*

Rapport de la Commission des Finances

La commission a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1957 ; comme d'habitude, elle a procédé à divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres qui lui étaient soumis, et a reconnu la parfaite concordance des écritures.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1957 arrêtés comme suit :

Recettes	Fr. 317.397,05
Dépenses	Fr. 270.163,80

Soit un excédent de recettes de Fr. 47.233,25

et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi que de sa gestion.

La Commission tient à remercier, une fois encore, Monsieur le Maire et Messieurs les adjoints, du travail considérable qu'ils ont accompli en même temps que de leur prudente gestion des deniers communaux.

Elle exprime à Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire, ses félicitations pour la parfaite tenue de la comptabilité.

Versoix, le 22 mai 1958.

Le rapporteur :
Noël Genequand.

Le Conseil,

Vu les comptes rendus administratif et financier, présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 1957 ;

Sur la proposition de la Commission des Finances ;

A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté ;
2. Les comptes de l'exercice 1957 avec, aux recettes Fr. 317.397,05
et, aux dépenses Fr. 270.163,80
présentant ainsi un boni de Fr. 47.233,25

sont adoptés.

3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjoints, ses vifs remerciements pour tout le dévouement qu'ils ont apporté à la parfaite gestion des affaires communales.

Versoix, le 27 mai 1958.

Certifié conforme au procès-verbal :
E. Bölsterli, maire.

Allocations en 1957

Union Instrumentale	Fr.	700,—
Société fédérale de gymnastique	»	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers	»	350,—
Football-Club	»	200,—
Société de Sauvetage	»	200,—
Hospice général	»	200,—
Sanatorium populaire genevois	»	100,—
Total	Fr.	2.150,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent	Fr.	295.604,95
Boni de l'exercice 1956	»	29.030,35
Intérêts 1957, 3 ⁰ / ₀	»	7.986,05
Elargissement de la route de Richelien	Fr.	20.457,40
Passerelle et voie d'accès routs, Ferney	»	26.000,—
Acomptes versés sur route de Saint-Loup	»	100.000,—
Versement sur achat campagne Lachenal	»	50.000,—
Solde à nouveau, au 31 déc. 1957	»	136.163,95
Fr.	332.621,35	Fr. 332.621,35

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent	Fr.	50.000,—
Intérêts 3 ⁰ / ₀ au 31 déc. 1957	»	1.500,—
Prélevé pour le Fonds de bienfaisance	Fr.	1.500,—
Solde à nouveau	»	50.000,—
Fr.	51.500,—	Fr. 51.500,—

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice précédent	Fr.	690,21
Remboursement Impôt anticipé	»	66,75
Don de Mme Livadas-Métein	»	20,—
Don en souvenir de Mlle B. Bürger	»	100,—
1/2 produit du tronc des mariages	»	128,95
Intérêts du fonds Marc Birkigt	»	1.500,—
Versement du budget communal	»	1.000,—
Secours versés	Fr.	2.378,05
Solde en caisse au 31 déc. 1957	»	1.127,86
Fr.	3.505,91	Fr. 3.505,91

Montant du carnet à la Caisse d'Epargne Fr. 5.788,62

Fonds de courses scolaires

Carnet d'épargne au 31 déc. 1957	Fr.	4.680,07
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	»	2.000,—
Total	Fr.	6.680,07

Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1957 Fr. 636,55

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		Fr.
8.	50 % de la taxe sur les ventes volontaires	2.071,60
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances	2.275,35
11.	50 % des Permissions spéciales de cafés	347,—
13.	Produit de la taxe professionnelle fixe	17.728,20
14.	Centimes additionnels	202.026,05
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	6.540,—
16.	Produit des locations	8.303,95
20.	Amendes perçues par la Mairie	3.988,75
21.	Produit des concessions au cimetière	1.650,—
22.	Recettes éventuelles	3.533,35
23.	Produit de l'Etat civil	540,05
27.	Aide à la Vieillesse.	52.116,05
28.	Produit des concessions d'eau du canal	2.328,50
29.	Produit des inhumations	1.035,—
30.	Répartition annuelle des Services Industriels	8.051,35
31.	Produit des écolages	200,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	3.414,40
33.	Subvention pour la pose d'hydrants	600,—
34.	Produit des taxes frontalières	647,45
Total des recettes		Fr. 317.397,05

Total des Recettes	Fr. 317.397,05
Total des Dépenses.	» 270.163,80
Excédent des recettes	Fr. 47.233,25

de la commune de Versoix pour l'année 1957

DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux	351,80
3.	Assurance incendie des bâtiments communaux.	509,20
4.	Frais de bureau	1.999,85
5.	Traitement des employés de la Mairie	10.758,70
6.	Imprimés fournis par le Dt de l'Intérieur	34,—
8.	Frais d'affichage	190,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	105,—
10.	Frais de régie du cimetière	3.669,70
11.	Entretien des fontaines.	785,80
12.	Sapeurs pompiers - Secours contre l'incendie	5.787,35
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	77.970,30
14.	Fermage de la voirie	6.600,—
15.	Abonnements d'eau	1.357,30
16.	Eclairage des routes	6.456,15
17.	Entretien des bâtiments communaux.	22.353,05
18.	Chauffage des bâtiments communaux	11.982,75
19.	Eclairage des bâtiments communaux.	2.139,15
20.	Mobilier des écoles.	7.000,35
21.	Traitement de la concierge	5.100,—
22.	Participation à l'enseignement de la couture	264,60
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque.	188,90
25.	Fête des écoles	2.946,35
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir	414,10
29.	Abonnement au téléphone et télédiffusion	748,40
33.	Dépenses imprévues	5.987,30
34.	Police du Vieux-Port	670,—
40.	Frais pour l'Etat civil	2.203,40
42.	Aide à la Vieillesse	52.116,05
43.	Assurance scolaire des enfants indigents	601,—
44.	Salaire de base des employés communaux	14.000,55
45.	Assurances diverses et retraites	3.470,10
46.	Ecole de Chavannes	1.250,—
47.	Allocations diverses.	2.150,—
48.	Allocation aux Colonies de vacances.	2.000,—
49.	Indemnité à la Municipalité	3.600,—
50.	Allocations de vie chère et familiales	7.260,80
51.	Cotisations A. V. S. et A. F.	1.641,80
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance	1.000,—
53.	Participation salaire infirmière polyvalente	2 500,—
Total des dépenses		Fr. 270.163,80

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr. .
Déclarations diverses, 1 fr.
Légalisations, 1 fr.
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : Mardi, de 16 h. à 17 h.

Maître ramoneur

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73